

Convention de partenariat entre la FFRandonnée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale PACA (SRIAS)

Objet de la Convention

Le **Comité régional de la FFRandonnée PACA** (FFRandonnée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) a signé une convention de partenariat avec la **Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) PACA** pour la saison sportive 2025-2026.

La [Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale \(SRIAS\) de la région PACA](#) regroupe des représentants des administrations et du personnel pour gérer l'action sociale interministérielle. Elle vise à soutenir les agents de l'État et leurs familles à travers diverses prestations et aides.

Le partenariat prévoit le **subventionnement de 200 licences FFRandonnée à hauteur de 30€ par licence** (avec, par conséquent, un reste à charge pour le bénéficiaire de 0,85 €).

Voir la communication de la SRIAS au sujet de ce partenariat :
<https://www.srias.paca.gouv.fr/federation-randonnee-pedestre-sud-paca/>

Qui sont les bénéficiaires de la subvention ?

Les bénéficiaires de la subvention sont les **agents de l'État, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'État, civils ou militaires, contractuels ou stagiaires** ainsi que les **agents publics rémunérés sur le budget des établissements publics nationaux à caractère administratif** dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés du budget et de la fonction publique, **et dont la résidence administrative se trouve dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** (les 6 départements concernés sont

Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

(FFRandonnée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

21 avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tél. : 07 71 02 97 44

Site internet : <https://provence-alpes-cote-d-azur.ffrandonnee.fr/>

paca@ffrandonnee.fr

Siret 447 949 660 00040

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre—64 rue du dessous des berges – 75013 Paris, n° d'immatriculation : IM075100382

les Alpes-de-Haute-Provence (04) – les Hautes-Alpes (05) – les Alpes-Maritimes (06) – les Bouches-du-Rhône (13) – le Var (83) – le Vaucluse (84).

La SRIAS PACA a élargi le champ des bénéficiaires en intégrant **les enfants scolarisés/étudiants rattachés au foyer fiscal des ayants droit** ainsi que **les conjoints déclarés fiscalement à la même adresse (voir ci-dessous)**.



Exclusions et conditions : Exclut agents de la fonction publique territoriale et hospitalière.

Voir la liste des services concernés sur le **site de la SRIAS Provence-Alpes-Côte d'Azur** : <https://srias.paca.gouv.fr/wp-content/uploads/2024/01/liste-des-etablisements-au-titre-de-lannee-2024.pdf>

Quelles sont les conditions d'attribution ?

Le bénéfice de la convention de partenariat est encadré par les conditions énoncées ci-dessous :

- Les licences sportives, objets de la présente convention, sont ouvertes aux agents de l'État définis plus haut dans le paragraphe « **Qui sont les bénéficiaires ?** » ainsi qu'à leurs familles, à savoir :
 - conjoint ou concubin de l'agent ;
 - enfants mineurs de l'agent ;
 - enfants étudiants de l'agent rattachés au foyer fiscal de l'agent ;
 - enfants mineurs/étudiants du conjoint/concubin rattachés également au foyer fiscal de l'agent, le cas échéant.

Dans le cas d'un foyer fiscal composé d'1 ou de 2 agents bénéficiaires : une licence par agent et une licence par ayant-droit.

Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

(FFRandonnée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

21 avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tél. : 07 71 02 97 44

paca@ffrandonnee.fr

Site internet : <https://provence-alpes-cote-d-azur.ffrandonnee.fr/>

Siret 447 949 660 00040

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre—64 rue du dessous des berges – 75013 Paris, n° d'immatriculation : IM075100382

- Les participations sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action pour l'année civile ; pour cette année, **le nombre de licences maximum** est fixé à **200** au titre de cette convention.

La procédure

1. Les documents à fournir

Pour vérifier la qualité de bénéficiaire de l'agent, les documents suivants devront lui être demandés par le club :

- Dernier bulletin de salaire ou dernier bulletin de pension (pour les agents retraités) attestant de l'appartenance à un département ministériel ou à un des établissements publics listés par arrêté ministériel ou carte/attestation SRIAS ou carte professionnelle ;
- Livret de famille (pour les ayants droit) ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 (trois) mois faisant apparaître le nom du conjoint et l'adresse de l'agent bénéficiaire ;
- Livret de famille du conjoint (en cas de famille recomposée).

Ces documents justificatifs devront être transmis par l'agent, par courriel, auprès du club concerné.

Les agents confirmeront leur demande d'inscription en précisant les noms, prénoms et date de naissance des participants.

Par retour, le CRRP PACA ou le club transmettra directement au réservataire, via son adresse mail, la confirmation de l'inscription.

Les demandes de licences sportives seront validées par le CRRP PACA, dans la limite du montant alloué au titre de la présente convention de partenariat, des places disponibles pour chaque CDRP et du nombre de licences global sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

(FFRandonnée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

21 avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tél. : 07 71 02 97 44

paca@ffrandonnee.fr

Site internet : <https://provence-alpes-cote-d-azur.ffrandonnee.fr/>

Siret 447 949 660 00040

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre—64 rue du dessous des berges – 75013 Paris, n° d'immatriculation : IM075100382

Marseille, le 29 juillet 2025

2. Le tableau excel récapitulatif

Vous trouverez, joint à cette communication, un tableau Excel récapitulatif qui devra impérativement être renseigné par le club lors de la prise de licence du bénéficiaire.

Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

(FFRandonnée Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur)

21 avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tél. : 07 71 02 97 44

paca@ffrandonnee.fr

Site internet : <https://provence-alpes-cote-d-azur.ffrandonnee.fr/>

Siret 447 949 660 00040

Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre—64 rue du dessous des berges – 75013 Paris, n° d'immatriculation : IM075100382